Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213501026-20260416-D_08_04_2026-DE

DÉLIBÉRATION n°8 du CONSEIL MUNICIPAL du 2 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 15
Représentés : 0
Votants : 15
Date de la convocation : 26 mars 2026 | **Date d'affichage** : 26 mars 2026
Date de l'affichage du PV : 14 avril 2026

Le jeudi deux avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DROUGES, régulièrement convoqué le 26 mars 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie de DROUGES.

****

Présents : Patricia MARSOLLIER, Hervé OLIVRY, Marjorie SCHUER-POIRIER, Michel VIEL, Camille GITEAU, Jean-Claude PIPARD, Christophe NOUVEL, Patrick VAN DEN EYNDE, Céline HEINRY, Sylvie BIGOT, Laurent NOËL, Stéphanie MAIGNAN, Anthony CADO, Stéphanie RENAUX et Anaïs LE BONZEC.

Secrétaire de séance : Mme Anaïs LE BONZEC.

****

Madame Le Maire préside la séance.

08-04/2026– Désignation d'un conseiller municipal à la C.L.E.C.T., délégué titulaire et délégué suppléant

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts qui dispose en son IV qu'il « *est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.* »

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24/09/2020 fixant la composition de la CLECT à un membre par commune,
Considérant, qu'en l'absence de précision réglementaire, il convient de considérer que les membres de la CLECT sont désignés par délibération de chaque conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne, pour siéger à la CLECT,

- Titulaire : Patricia MARSOLLIER
- Suppléant : Jean-Claude PIPARD

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme
Le Maire

MAIRIE DE DROUGES 35130